

# BassInfos



## Agenda

04.07.2014 de 11h30. à 16h.	Promotions scolaires – école puis terrain de foot *
04.07.2014 de 17h. à 20h.	Marché estival – terrain de pétanque *
01.08.2014	Fête nationale suisse – centre d'entretien des Plattets
24.08.2014 dès 11h.30	Broche – terrain de pétanque *
28.08 au 31.08.2014	Fête du drapeau – organisation : Jeunesse de Bassins

\* organisation : Comité des Fêtes

## Sommaire

Page 1	Editorial
Page 2	Déchetterie
Page 3	Auberge
Page 4	Arrêt de bus
Page 5	Fête du Drapeau
Page 6	Brèves
Page 7	Le coin des sociétés/entreprises
Page 8	Nouveauté / Dernière minute.

Bachenards, parcourez les rubriques de ce BassInfos. Que cette lecture soit un lien avec votre commune et sa vie locale.

N'oubliez pas d'aller visiter le site internet de la Commune de Bassins qui est conçu pour vous faciliter la vie! [www.bassins.ch](http://www.bassins.ch)

Pour tous commentaires ou réactions par rapport à ce bulletin, merci de prendre contact avec le bureau communal : [commune@bassins.ch](mailto:commune@bassins.ch)

Bureau communal ouvert :  
Lundi à vendredi 07h.30 à 11h.30  
Lundi soir 18h.30 à 19h.30

Téléphone: +41 22 366 23 22  
Messagerie: [commune@bassins.ch](mailto:commune@bassins.ch)

## Editorial

Voici votre nouvelle édition du BassInfos dans sa version plus factuelle reprenant nos messages officiels disponibles sur le site internet communal. Nous ne pouvons boucler la boucle de ce premier semestre 2014 sans reparler de la déchetterie dont les mesures prises par la Municipalité ont fait beaucoup parler d'elle dans le village.

En effet, ces dernières semaines ont permis à la Municipalité de mettre en application les mesures correctrices nécessaires concernant le traitement des déchets compostables et des encombrants.

Si la séance d'information du 12 mai sur le sujet a retenu l'attention d'environ 50 bachenards, il faut relever que ce partage s'est réalisé dans une ambiance positive d'échanges et de volonté de comprendre accompagnés dans certaines interventions avec des remerciements !

Toujours durant cette séance, il nous a été justement signalé que nos messages sont souvent négatifs : il est certains que notre quotidien nous amène à recevoir plus de commentaires négatifs que de commentaires positifs ce qui a tendance à transformer nos messages en « lutte permanente ».

Que **toutes les personnes** qui nous lisent, qui tiennent des propos constructifs et qui font des efforts pour que notre village respecte le slogan figurant en première page de notre site internet « BASSINS : BIEN-ETRE ET NATURE ! » **en soient ici remerciés.**

La Municipalité



## En deux mots

A l'aube de la trêve estivale, l'ensemble des employés communaux et de la Municipalité vous souhaitent un bel été.

Que ceux qui ont la chance de profiter de la pause scolaire passent de belles vacances !

Même si l'été n'interrompra pas les tâches communales, vous retrouverez de manière officielle la Municipalité lors des festivités du 1<sup>er</sup> août 2014.

## Déchetterie

Suite au BassInfos d'avril 2014 et de la séance publique d'information du lundi 12 mai, des mesures correctives ont été mises en place.

Désormais, la zone de compost est fermée par un grillage et les heures d'ouvertures restreintes ont été appliquées pour les déchets encombrants et le compost.

Les premiers effets de la présence de nos employés communaux se font ressentir : le volume du compost traité est en baisse et sa qualité s'améliore tandis que la propreté générale est notable.

Si des adaptations mineures d'un samedi à l'autre ont été portées depuis le 1<sup>er</sup> mai – date de mise en place de ce dispositif – il semble que les mesures soient les bonnes.

Pour mémoire, les heures de dépose du compost et des encombrants sont fixées le samedi de 8h.00 à 12h.00 et de 13h.30 à 16h.00. Consciente de cette contrainte horaire, la Municipalité a mis en place un système d'accès soit en prenant rendez-vous en contactant directement le bureau communal durant les heures d'ouverture soit en utilisant le formulaire internet accessible depuis le site de la commune.

**COMPOST**  
 ATTENTION Le bureau communal vous contactera pour valider votre demande. Si vous ne possédez pas de quittance communale, l'accès ne sera pas libéré. Merci de votre compréhension et de votre respect des directives. Version téléphone fixe

\*1. Veuillez indiquer votre nom.

\*2. Veuillez indiquer votre numéro de téléphone (fixe).

3. Veuillez indiquer votre adresse mail.

4. Quand désirez-vous aller à la zone compost gazon - branches ?

lundi   
  mardi   
  mercredi   
  jeudi   
  vendredi

5. Quand désirez-vous aller à la zone compost gazon - branches la semaine prochaine ?

lundi   
  mardi   
  mercredi   
  jeudi   
  vendredi

6. A quelle heure ?

8h   
  11h   
  14h   
  16h30

Ce mode opératoire a été retenu par la Municipalité car il permet de grouper les demandes et d'optimiser le temps de l'employé communal (présence lorsqu'il y a effectivement des citoyens au lieu de faire des « heures de présence »).

En outre, nous vous rappelons que :

1. Le compostage doit être effectué en priorité chez vous ;
2. Les entreprises sont interdites d'accès et doivent se rendre à Givrins ou à Lavigny ;
3. La quantité de compost est limitée selon les directives communales. En cas de dépassement de la limite, le bon de dépose (volume) doit être signé.

D'un point de vue pratique et afin de clarifier la situation donnée par la Directive n°6, le volume maximal admissible est fixé à 0.5 m<sup>3</sup> soit 500 litres par semaine. Tout dépassement fait l'objet d'un bon recensant la date, le n° de la carte de la déchetterie, le titulaire, le volume déposé. Ce dernier est établi par l'employé communal et signé par la personne ayant déposé le compost excédentaire. Cet excédent sera facturé au prix de référence de CHF 7.00 par 100 litres.

Ces mesures ont un seul et unique but : reporter de manière équitable la charge du traitement sur le citoyen concerné (causalité).

La Municipalité attire votre attention sur le fait que ces mesures sont prises en fonction de la situation connue à ce jour. Comme l'autorisent le règlement (art. 12 alinéa 3), des mesures complémentaires peuvent être mises en place afin de respecter les exigences financières cantonales (prise en charge de maximal 20% du traitement des déchets par le budget communal global, le 80% devant être couvert par les taxes d'élimination).

Dans ce contexte, nous vous remercions de votre compréhension et restons à votre écoute.

### **Communiqué de presse « cessation d'activité de l'auberge de la Couronne »**

Dans sa séance du 24 mars 2014, la Municipalité a pris acte de la cessation d'activité annoncée de manière unilatérale par le tenancier de l'auberge communale de la Couronne au 31 mars 2014.

C'est par courrier, daté du 18 mars et transmis par son avocat, que le locataire informe l'autorité de sa décision. Les arguments utilisés pour justifier son acte et les prétentions financières réclamées obligent la Municipalité à remettre la défense de ses intérêts aux bons offices d'un avocat.

Dans ce climat, vous comprendrez qu'aucune information et aucune prise de décision concernant l'avenir de l'auberge ne peuvent être communiquées.

Bassins, le 25 mars 2014

### **Compléments suite à l'article de presse « 24Heures » du vendredi 4 avril 2014.**

Suite aux différents commentaires lus et entendus par la Municipalité, cette dernière précise les points suivants.

1. La Municipalité avait indiqué des pistes au repreneur suite à la rupture du bail pour raisons médicales de son prédécesseur.
2. La notion de reprise d'un commerce, communément appelée « pas de porte », n'est pas légale. Le montant de 6 chiffres indiqué par le tenancier ne concerne pas la Municipalité.
3. L'aubergiste connaissait parfaitement la qualité des locaux et ne constituait pas un frein à sa motivation de reprendre l'affaire.
4. La Municipalité avait reçu le restaurateur, à sa demande en 2012, pour connaître les visions de la commune au sujet de l'entretien de l'auberge. Nous lui avons présenté une étude de faisabilité avec transformations lourdes (4 millions), création d'appartements et de chambres d'hôtel pour ne pas s'affranchir d'un loyer exorbitant. On ne fait pas du neuf avec du vieux sans investissement lourd. Il lui a été précisé que cette étude n'avait pas place dans le plan de législature actuel et que le Conseil Communal n'était pas saisi de ce dossier car il concerne la législature 2016-2021 au plus vite.
5. Les locaux ont toujours été entretenus, certes de manière insuffisante aux yeux de certains, afin de répondre aux normes et standards du contrôle d'hygiène.
6. La création des logements au centre du village ne perturbe pas, à nos yeux, son commerce.
7. La Municipalité ne peut pas investir plus que les revenus de l'auberge.
8. Le tenancier demande un dédommagement de 332'000 CHF à la Municipalité.
9. Il réclame la restitution des loyers soit les années 2012, 2013 et 2014 soit 81'000 CHF.

Nous sommes convaincus que la population comprendra que les montants demandés ne peuvent pas être présentés au Conseil Communal pour régulariser une situation qui ne concerne en définitive que la personne qui a décidé, unilatéralement, de rompre son bail.

La Municipalité a toujours été à l'écoute des tenanciers depuis 20 ans. Certains ont même bénéficié d'aides de la Commune pour résoudre des situations délicates. Ils devraient avoir la décence de s'en souvenir. La Municipalité n'est pas responsable du changement d'attitude de la société vis-à-vis des auberges communales.

- Est-ce que les tenanciers ont écouté la demande de la clientèle pour être attractifs !
- Est-ce en fermant l'auberge le lundi, alors que la boulangerie est fermée, qu'on crée un potentiel de clientèle ?
- N'est-ce pas un partenariat avec la piscine de Bassins, visant à offrir un jus d'orange avec un café après le cours de natation, dans le but d'augmenter son attractivité ?
- Est-ce utile de fermer l'auberge, l'après-midi dès les beaux jours la terrasse (financée par la commune), pour les promeneurs qui cherchent un lieu pour se désaltérer ?

Toutes ces remarques la Municipalité en a fait part aux différents tenanciers sans avoir été entendue.

La Municipalité communiquera dès la régularisation de ce dossier mais n'a pas l'intention d'ouvrir un restaurant chinois comme la rumeur sur Internet le prétend.

Bassins, le 8 avril 2014

## Communiqué de presse « Sécurité arrêt de bus »

L'arrêt de bus "Bassins Piscine", situé sur la route de Le Vaud côté Jura, est situé dans un décrochement spécifique hors route cantonale. Ses dimensions permettent d'accueillir simultanément les lignes montantes et descendantes.

Il est attenant au parking public P2 de la piscine de Bassins.

Cet arrêt est utilisé tant pour les lignes régulières de CarPostal que pour les transports scolaires spécifiques.

De par sa configuration liée notamment à la largeur de la zone, il arrive que :

- ⇒ Certains usagers du parking passent dans la zone dédiée aux transports publics pour atteindre les cases de stationnement ;
- ⇒ -Certains parents utilisent cette zone pour déposer les enfants.

À cette situation il convient de préciser que le cheminement vers l'école doit emprunter la zone de parking.

Il résulte de ces constats un risque pour les enfants qui empruntent de manière désordonnée et souvent en courant, la zone complète du parking pour se rendre à l'arrêt de bus.

### Actions municipales

La municipalité de Bassins a toujours été attentive aux problèmes de sécurité dans le village et aux abords des écoles.

Bien avant le tragique événement qui a secoué notre commune voisine en avril 2014, des travaux ont été entrepris afin de marquer un cheminement pour les enfants en le sécurisant par le biais de potelets plastiques. Des marquages de pas ont également été effectués dans le but d'inciter les piétons à suivre ce cheminement.

Les réflexions municipales ne s'arrêtent pas là : dans le cadre de la construction de la nouvelle salle de gym, un concept d'arrêt de bus entièrement sécurisé est aujourd'hui à l'étude. L'objectif est de réserver la zone des transports publics à ces derniers uniquement. Le marquage au sol récemment effectué afin de marquer clairement la différence entre zone arrêt de bus et parking est le premier pas de l'étude en cours.

### Réflexions

Sans s'étendre sur trop d'historique, la mise en zones 30 dans le village et notamment aux abords de l'école, a été une première mesure afin de renforcer la sécurité.

L'engagement de patrouilleurs rémunérés depuis plusieurs années officiant sur le passage piétons à grande circulation est également une mesure concrète qui a du succès, notamment en regard des problématiques de personnel que soulèvent nos voisins.

Il est aussi important de rappeler que les éducatrices de la structure d'accueil Abricroque UAPE, du Réseau d'Accueil de Bassins (RAB), ont pour mission de prendre toutes les précautions d'usage pour accompagner les élèves de l'école aux lieux d'accueil reconnus par l'OAJE.

La municipalité dans sa quête de minimiser les risques a également essuyé des refus :

- ⇒ la mise en place d'une zone de dépose minute n'a pas convaincu le conseil communal ;
- ⇒ l'engagement commun d'un assistant de sécurité publique avec les communes limitrophes pour contenir les coûts n'a pas soulevé l'enthousiasme de nos voisins directs.

### Conclusion

Force est de constater que si des mesures doivent impérativement être prises en regard de l'évolution démographique et des habitudes, le comportement des conducteurs nous laisse perplexe. Comment expliquer que ce sont les mêmes personnes qui montent aux barricades de la sécurité et que l'on voit transgresser les règles de vitesse et de distance ?

La municipalité prendra toutes les mesures jugées utiles pour minimiser les risques mais regrette que le comportement des usagers qui sont aussi dans bien des cas des parents ne soient pas plus conscients et attentifs à leur comportement.

Bassins, le 8 mai 2014

## Fête du drapeau

**Organisation : Jeunesse de Bassins**

La municipalité informe que la jeunesse de Bassins organise une fête afin de présenter son nouveau drapeau.

Cette fête se déroulant sur 4 jours en dehors de la zone village sur des terrains agricoles en direction de La Cézille, des perturbations de circulations sont à prévoir pendant la fête mais également pendant les phases de montage et démontage. Nous vous remercions de vous conformer aux panneaux de signalisation et de circuler avec prudence dans la zone concernée afin d'éviter tout accident.

A signaler que cette manifestation a reçu les autorisations cantonales avec les réserves d'usage au moyen du Portail Cantonal des Manifestations (POCAMA).

### Jeudi 28 Août 2014 :

17h00 : Ouverture de la place de fête.

18h00 : Inscription du Match aux cartes.

19h00 : Début des matchs avec collation et boissons.

### Vendredi 29 Août 2014 :

16h00 : Ouverture de la place de fête.

16h00 : Inscription du Tir à la corde.

20h00 : Début du tir à la corde.

22h00 : Disco avec SP X-Treme Night.

### Samedi 30 Août 2014 :

9h00 - 9h 30 : Inscription des équipes de Dodgeball.

10h00 : Début du tournoi de Dodgeball et Lancer du QQCH.

20h00 : Ouverture de la cantine pour le spectacle :

**« J'ai trop d'amis ! » de Laurent Nicolet**  
(commande de billets : 079 343 23 48)

20h30 : Début du spectacle.

Dès la fin du spectacle. Démonstration de Pole Dance.

22h00 : Disco avec SP X-Treme Night.

### Dimanche 31 Août 2014 :

10h00 à 15h00 : Journée famille avec animalerie et châteaux gonflables.

11h30 : Apéro officiel et Banquet officiel.

15h00 : Défilé à thème « bande dessinée » avec Jeunesses et Drapeaux, suivi de l'ouverture de la partie officielle et remise des prix avec présentation du nouveau drapeau.

18h00 : Concert ouvert des [Blattes](#).

Site internet : <http://fetedudrapeau.jeunessebassins.ch/>

Infos : [fetedudrapeau@jeunessebassins.ch](mailto:fetedudrapeau@jeunessebassins.ch)

## Brèves

**Des patrouilleurs/patrouilleuses sont recherchés** pour la rentrée scolaire du 25 août 2014. Une formation dispensée par la Police Cantonale ainsi qu'une rémunération de CHF 15 par heure sont prévus. Toute personne motivée est priée de prendre contact sans délai avec le bureau communal au 022 366 23 22.

Nous vous rappelons que vous devez vous adresser directement à un notaire pour la légalisation de signature, les copies conformes, les autorisations parentales concernant un mineur voyageant sans leur représentant légal. **Ni la police, ni le contrôle des habitants, ni les juges de paix ne sont compétents pour légaliser une signature** (<http://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/justice/themes-de-justice/legalisation>).

La Municipalité rappelle à tous les propriétaires immobiliers que les installations de citerne doivent être révisées tous les 10 ans et obligatoirement par des entreprises en possession de l'autorisation fédérale de réviseur (la liste peut être obtenue au greffe municipal). **En conséquence, tous les propriétaires de citernes sont invités à contrôler si leurs installations sont encore conformes à la législation.** Il est rappelé qu'en cas d'accident (pollution), tous les frais sont mis à la charge du propriétaire qui n'aura pas respecté les dispositions en vigueur. Le greffe municipal et le service cantonal compétent sont à votre disposition pour tout complément d'information (<http://www.vd.ch/themes/environnement/energie/chauffage/citernes>).

Les travaux de la **nouvelle salle de gym de type VD1** ont débuté à côté de la piscine pour une livraison prévue en août 2015. Afin de minimiser l'impact sur les places de parkings P2, des places provisoires seront aménagées le long des baies vitrées de la piscine. Merci de respecter les signalisations en place tant pour les piétons que pour les véhicules et n'oubliez pas de circuler à allure modérée dans la zone du chantier.

**La fontaine de la place de la Tillette** est bientôt prête. La désaffectation du bassin actuel s'opérera durant l'été tandis que le nouveau bassin sera installé mi-septembre 2014. Ces travaux s'inscrivent dans le préavis voté en début de législature autorisant la réfection de deux de nos sept fontaines.

Des travaux de **rénovation de l'éclairage et du hall d'entrée de l'église** sont prévus sous l'égide du Service des Immeubles et Patrimoine (SIPAL) durant l'été. Ces aménagements s'inscrivent dans le cadre du 20<sup>ème</sup> anniversaire des sites clunisiens qui se déroulera du 25 au 28 septembre 2014. Plus d'information sur le site : <http://www.sitesclunisiens.org/>

Un nouveau concept d'**éclairage de la rue de l'Eglise** est en cours. Ces opérations s'inscrivent dans le cadre de la mise en terre de l'alimentation électrique aérienne du quartier de la rue de l'Eglise par la Romande Energie. Au final, de nouveaux candélabres seront posés tout en respectant le caractère historique de la rue (design) tout en utilisant les dernières technologies d'éclairage à LED.

Nous rappelons aux électrices et électeurs de la commune ces quelques **règles à appliquer lors des prochaines votations** :

- ✓ Merci de ne pas oublier de remplir la carte de vote avec votre date de naissance ainsi que d'y apporter votre signature.
- ✓ Insérer votre bulletin de vote dans l'enveloppe jaune jointe à l'envoi.
- ✓ En cas d'envoi par la poste, ne pas oublier d'affranchir svp votre envoi. La poste nous facture tous les envois et ceci avec un surplus. Affranchir en courrier « A » pour les envois du vendredi avant la date de votation.
- ✓ Lors des dernières votations, plusieurs enveloppes ne nous sont parvenues que le lundi, voire le mardi pour 2 personnes. Ces votes n'ont pas pu être enregistrés par le bureau et nous le regrettons pour les électeurs.
- ✓ Vous avez toujours la possibilité d'apporter votre enveloppe en tout temps dans la boîte aux lettres réservée à cet effet et ceci jusqu'au dimanche matin 11h.30, dernier délai. Vous avez également la possibilité de venir voter au bureau de vote ouvert le dimanche de 10h.30 à 11h.30.

Le greffe municipal et le bureau de vote vous remercient de votre collaboration et vous adresse ses meilleurs messages.



Le coin des sociétés/entreprises



## Groupe Scout Noirmont - Gland

Activité en plein air et variée pour les jeunes à partir  
de 7 ans à Vich!  
3 séances d'essai

2 samedis par mois

Encadrement par des responsables formés par Jeunesse & Sport

plus d'infos sur : [www.scout-gng.ch](http://www.scout-gng.ch)

**ZUMBA**  
fitness

### LA MUSIQUE À FOND ET UNE FORME DU TONNERRE

LA DANSE FITNESS-PARTY,  
INSPIRÉE DES RYTHMES LATINS,  
FACILE À SUIVRE, QUI PERMET DE  
BRÛLER DES CALORIES. SENTEZ LA  
MUSIQUE ET LAISSEZ-VOUS ALLER.

**NOUVEAU  
À  
BASSINS**

POUR OBTENIR DES RENSEIGNEMENTS SUR LE COURS  
CONTACTEZ VOTRE INSTRUCTEUR ZUMBA® CERTIFIÉ:  
Elisa : 078.808.22.14  
[elisaclerici.zumba.com](http://elisaclerici.zumba.com)

Jeudi de 20h à 21h: Bassins (Salle communale)

## Cours d'essai gratuit !

Copyright © 2012 Zumba Fitness, LLC | Zumba®, Zumba Fitness® et les autres Zumba Fitness sont des marques déposées de Zumba Fitness, LLC

# FÊTE DE LA BROCHE

DIMANCHE 24 AOÛT 2014 dès 11H30

À CÔTÉ DES TERRAINS DE PÉTANQUE / GRANDE SALLE EN CAS DE MAUVAIS TEMPS



### AU MENU :

**BŒUF ET PORC À LA BROCHE  
SALADE DE POMME DE TERRE  
MERINGUES/DOUBLE CRÈME**

15 FRANCS/ADULTE  
8 FRANCS/ENFANT - 10 ANS  
VENTE DE CARTES REPAS  
RENSEIGNEMENTS:

[comitedesfetes@bassins.ch](mailto:comitedesfetes@bassins.ch)

Tel. 022.366.13.29

Ch. Châtillon 1  
1269 Bassins  
079 603 84 88  
022 366 45 09

Béatrice Mercet  
Agréée ASCA

## Massage Détente

Massage classique  
Reiki

Le massage classique :

1. Active la circulation sanguine et lymphatique
2. Apporte du bien être et de la détente
3. Soulage certaines tensions musculaires

ET POURQUOI PAS UNE PARTIE DE PÉTANQUE ?

ORGANISATION COMITÉ DES FÊTES DE BASSINS



## Nouveauté

C'est désormais chose faite : après être sorti du Réseau d'Accueil des Toblerones (RAT), la commune met à disposition son propre réseau répondant aux exigences légales de garde d'enfants de tous âges.

Que cela soit de l'accueil en milieu familial AMF ou ex-maman de jour (3 mois à 36 mois), du jardin d'enfants Les P'TITS PAS (36 mois à 48 mois) ou de l'accueil collectif à l'Abricroque UAPE (4 ans à 12 ans) vous trouverez dans notre structure un encadrement compétent, des transports sécurisés et des tarifs compétitifs en lien avec le revenu familial.

Grâce aux travaux conjoints de la commission de la petite enfance du conseil communal (ASCPE) et de la Municipalité vous trouverez une brochure professionnelle d'information présentant les services délivrés. Un simple passage par le bureau communal ou le site internet vous en dira plus : <http://www.bassins.ch/Reseau-d-Accueil-de-Bassins-RAB/Politique-communales/systeme-de-garde-proposee.html>.

## Dernière minute

### Fête du 1<sup>er</sup> août 2014

La Municipalité est en mesure de vous annoncer que la société de Jeunesse de Bassins organisera la fête nationale suisse du 1<sup>er</sup> août 2014.

Plus d'informations dans notre prochaine édition du BassInfos.

### Information Police

## Prévention contre les cambriolages

### Protection des portes d'entrée

Les cambrioleurs repèrent les serrures dont le cylindre dépasse de la porte comme sur l'image de gauche.

Au moyen d'un outil, ils cassent très rapidement et sans difficulté le cylindre.



#### Conseil:

Posez une rosace de sécurité ou une garniture complète de sécurité comme illustré !

Ce dispositif doit être fixé de l'intérieur.



**votre police**  
urgences 117